

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

États financiers
Au 31 mars 2020

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme perçoit des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, l'actif à court terme, les apports reportés, l'actif net et les flux de trésorerie. Nous avons, par conséquent, exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada

Le 13 mai 2020

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A128584

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

PRODUITS

Dons prévus

701 168 \$ 642 705 \$

Écart de campagne

14 187 (28 535)

Dons réels

715 355 614 170

Intérêts

3 296 2 988

718 651 617 158

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS (annexe A)

104 105 110 801

FRAIS DE PROGRAMMES

Allocations aux organismes

527 100 480 240

Programmes - Centraide (annexe C)

74 988 53 121

706 193 644 162

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES

12 458 \$ (27 004) \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

	Investi en immobili- sations corporelles	Affecté	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	2 737 \$	30 489 \$	259 100 \$	292 326 \$	319 330 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(340)	-	12 798	12 458	(27 004)
Affectations internes (note 7)	-	8 196	(8 196)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	2 397 \$	38 685 \$	263 702 \$	304 784 \$	292 326 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

BILAN

Au 31 mars

2020

2019

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	44 697 \$	41 949 \$
Compte épargne	436 343	277 922
Créances (note 3)	1 400	2 308
Frais payés d'avance	3 338	3 338
	485 778	325 517

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

2 397	2 737
488 175 \$	328 254 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	9 208 \$	35 928 \$
Apports reportés (note 6)	174 183	-
	183 391	35 928

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	2 397	2 737
Affecté (note 7)	38 685	30 489
Non affecté	263 702	259 100
	304 784	292 326
	488 175 \$	328 254 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

12 458 \$ (27 004) \$

Élément sans effet sur la trésorerie

Amortissement des immobilisations corporelles

340 765

12 798 (26 239)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

148 371 2 770

161 169 (23 469)

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles

- (1 403)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

161 169 (24 872)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

319 871 344 743

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

481 040 \$ 319 871 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent
des éléments suivants :

Encaisse

44 697 \$ 41 949 \$

Compte épargne

436 343 277 922

481 040 \$ 319 871 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, recueille des fonds pour le support financier d'organismes bénévoles et communautaires. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les dons associés à la campagne annuelle sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont perçus. Par conséquent, aucun don à recevoir n'est comptabilisé.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Apports de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Organisme engage des frais de gestion et d'administration générale afin de soutenir ses secteurs de fonctionnement. Il répartit ces frais entre les frais de collecte de fonds et les programmes en utilisant la méthode de répartition fondée sur les heures consacrées aux activités réalisées. Selon cette méthode, les frais de gestion et d'administration générale tels qu'ils figurent aux annexes A et C sont répartis comme suit :

- L'Organisme impute 60 % aux frais de collecte de fonds et 40 % aux programmes.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres qu'avec les membres de la direction qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire au taux suivant :

Équipement de bureau	10 %
----------------------	------

Allocations aux organismes

Les allocations aux organismes sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont payées ou à payer lorsque les sommes sont engagées et autorisées par une résolution du conseil d'administration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2020	2019
Taxes à la consommation	1 400 \$	2 308 \$

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Équipement de bureau	3 402 \$	1 005 \$	2 397 \$

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
Comptes fournisseurs	74 \$	2 314 \$
Allocations aux organismes	3 500	25 659
Salaires et vacances courus	5 634	7 955
	9 208 \$	35 928 \$

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des dons non dépensés qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à la prochaine campagne et à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2020	2019
Montants reçus pour l'exercice suivant	174 183 \$	- \$

7. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Organisme a affecté un montant de 15 000 \$ dans les programmes Centraide et il a utilisé un montant de 6 804 \$ en lien avec ces programmes pour ainsi porter le solde au 31 mars 2020 à 38 685 \$ (2019 - 30 489 \$). L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2020

9. RATIO DES COÛTS

Dans ses communications publiques, l'Organisme donne aux collaborateurs des renseignements concernant le ratio des coûts. Le calcul de ce ratio se fait comme suit :

	2020	2019
Coûts directs associés à la collecte de fonds	13,98 %	17,95 %

Le ratio susmentionné a été calculé sur le total des produits.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés causant des impacts financiers potentiels pour l'Organisme. Cette pandémie donne lieu à une importante incertitude économique et, par conséquent, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle de cette incertitude.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2020

2019

A - FRAIS DE COLLECTE DE FONDS

Salaires et avantages sociaux	57 244 \$	68 000 \$
Cotisations et affiliations	6 336	-
Frais de gestion et d'administration générale (annexe B)	12 749	14 883
Frais postaux	1 081	559
Intérêts et frais bancaires	743	1 027
Matériel de campagne	22 056	19 954
Publicité et promotion	3 896	6 378
	104 105 \$	110 801 \$

B - FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Assurances	410 \$	328 \$
Électricité	447	389
Fournitures de bureau et papeterie	3 088	3 952
Frais de déplacements	3 448	4 947
Frais de formation	470	395
Loyer	4 285	4 081
Photocopies et location	2 397	2 113
Services professionnels	4 044	5 589
Télécommunications	2 320	2 247
Amortissement des immobilisations corporelles	340	765
	21 249	24 806
Attribution aux frais de collecte de fonds	(12 749)	(14 883)
Attribution aux programmes - Centraide	(8 500)	(9 923)
	- \$	- \$

C - PROGRAMMES - CENTRAIDE

Salaires et avantages sociaux	53 418 \$	30 487 \$
Cotisations versées à Centraide Canada	5 608	5 246
Frais de gestion et d'administration générale (annexe B)	8 500	9 923
Programme "Mobilisation communautaire"	4 468	3 583
Programme "Retour en classe"	2 138	1 960
Programme "Secours aux familles"	856	1 922
	74 988 \$	53 121 \$